

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 25 août 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 72 / 2022

Objet de l'autorisation : Aménagement d'une pergola longeant le pignon droit de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Michel Fey
1, rue Jean-Baptiste de la Salle
L-4971 Bettange-sur-Mess

Localisation de la construction : 1, rue Jean-Baptiste de la Salle
L-4971 Bettange-sur-Mess
Num.cad. 210 / 1329
Sect. B de Bettange-sur-Mess
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.